



## Assemblée générale

Distr. générale  
25 janvier 2002

---

Cinquante-sixième session  
Point 172 de l'ordre du jour

### Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sur le rapport de la Sixième Commission (A/56/597 et Corr.1)]

#### **56/91. Octroi à l'Organisation hydrographique internationale du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale**

*L'Assemblée générale,*

*Désireuse* de promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation hydrographique internationale,

1. *Décide* d'inviter l'Organisation hydrographique internationale à participer à ses sessions et à ses travaux en qualité d'observateur ;
2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les dispositions voulues pour donner effet à la présente résolution.

*85<sup>e</sup> séance plénière  
12 décembre 2001*